

23 juin 2000 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

# Message de M. Jacques Chirac, Président de la République, adressé au participants du congrès national de la Société d'accompagnement et de soins palliatifs, sur les moyens nécessaires pour humaniser la fin de la vie et pour organiser un droit d'accès aux soins palliatifs sur l'ensemble du territoire national, Paris le 23 juin 2000.

La société française s'accompagnement et de soins palliatifs a choisi de placer cette année son congrès national sous le thème : "soins palliatifs, médecine et société". Je salue chaleureusement chacune et chacun d'entre vous et m'associe à vos travaux, que je souhaite fructueux. Je tiens aussi à rendre hommage à tous ceux, professionnels et bénévoles, qui sont engagés dans l'accompagnement des malades en fin de vie.

Le développement des soins palliatifs doit devenir une priorité de notre politique de santé. Je me suis réjoui du vote par le Parlement unanime de la loi proposée par le sénateur Lucien NEUWIRTH le 9 juin 1999 car ce texte marque une étape importante. Tous les moyens nécessaires doivent être engagés afin d'humaniser la fin de la vie et d'organiser un véritable droit d'accès aux soins palliatifs sur l'ensemble du territoire national.

Parce que nous en avons aujourd'hui les moyens, il est indispensable de mieux répondre à la souffrance des malades confrontés à l'évolution d'un mal incurable, de soulager l'angoisse de leurs proches et de faciliter par la diffusion des méthodes de médecine palliative le travail admirable d'accompagnement accompli par les médecins et l'ensemble des soignants au chevet des malades.

L'intervention d'équipes de soins palliatifs autour des personnes en fin de vie compte en effet parmi les plus belles et les plus fortes manifestations de solidarité de notre société. Médecins, infirmiers, psychologues, kinésithérapeutes, aides-soignants et bénévoles engagés au service de cette grande cause traduisent tous un même projet pour la fin de la vie, un projet qui n'est jamais un projet de mort.

Parce qu'elle engage notre conception de la dignité humaine, la médecine palliative doit faire l'objet d'une attention particulière. Elle est appelée à se développer fortement. LA collectivité a le devoir de tout mettre en oeuvre pour lui donner toute sa place dans l'univers des soins.

Vos travaux, dont je connais la qualité et le sérieux, constituent l'occasion de mesurer les progrès accomplis au cours des années récentes mais aussi le chemin encore long qui reste à parcourir, un chemin sur lequel vous me trouverez toujours à vos côtés.

Jacques CHIRAC